

Projet du futur centre de traitement des déchets ménagers de Romainville/Bobigny

Petit-déjeuner de travail n°3

Transition énergétique et déchets ménagers : opportunité ou besoin pour les territoires du futur centre ?

Mardi 31 janvier 2017

SYNTHESE DES ECHANGES

| <u>Présents :</u> | | |
|------------------------|---|--|
| Martial LORENZO | Directeur Général des Services | SYCTOM |
| Catherine BOUX | Directrice Générale Adjointe de l'Exploitation et la Prévention des Déchets | SYCTOM |
| Didier FOURNET | Directeur de la Mission du Projet Stratégique | SYCTOM |
| Céline LAFON | Chef de projet Romainville/Bobigny | SYCTOM |
| Laure KOFFEL | Equipe projet Romainville/Bobigny | SYCTOM |
| François PIGAUX | AMO Technique – Directeur de la mission | SETEC |
| Renaud DUPUY | AMO Concertation – Directeur | Néorama |
| Marie HOMMEAU | AMO Concertation - Cheffe de projet | Néorama |
| Claire DELMOTTE | AMO Concertation – Chargée de mission | Néorama |
| Karine HENNETTE-JAOUEN | AMO Juridique – Avocate associée | Parme Avocats |
| Clément MUNIER | Chef de Projet Réseaux de Chaleur | SIPPEREC |
| Jean-François BRAUGE | Responsable Pôle Géothermie | SIPPEREC |
| Denis PENOUEL | Directeur Général Adjoint | SIAAP |
| Olivier RICHARD | Chef de Projet Energie | APUR |
| Marc BARRIER | Directeur Général | CPCU |
| Bruno VINATIER | Directeur Stratégie et Innovation | CPCU |
| Jean-Marie CHAUMEL | Directeur Régional Adjoint | ADEME |
| Fabienne PIOTELAT | Présidente Île-de-France | FNADE |
| Hélène COLOMBINI | Chargée de mission | Conseil Régional Ile de France |
| Hélène PASQUIER | Chargée de mission Transition Energétique | Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis |
| Martine VAZQUEZ | Chargée de projet Logistique Urbaine | Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis |
| Sébastien WALCZYSZYN | Chargé d'études Ecologie Urbaine | Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis |
| Ludivine CARLIER | Pôle Approche environnementale de l'aménagement | Est Ensemble Grand Paris |
| Marion DRISSI | Direction de la prévention et de la valorisation des déchets - Pôle Etudes et Stratégie | Est Ensemble Grand Paris |
| Amélie BOURGEOIS | Responsable Développement Durable | Ville de Romainville |
| Clément DEROUINEAU | Chef de service Efficacité Energétique | Ville de Bobigny |

1. Introduction par le Syctom (Martial LORENZO, DGS)

L'extrémité Nord-Est du bassin versant de Romainville est une zone complexe puisqu'une partie des OMR brutes continue d'y être enfouie. La capacité totale de traitement du Syctom est en effet inférieure à la production d'ordures ménagères sur le territoire. Le nombre de kilo par habitant diminue mais le nombre d'habitants augmente. Aussi, en 2016, le volume traité par le Syctom a dépassé de 1,6% le volume traité en 2015.

Les collectes sélectives sont à un niveau constant depuis cinq ans, cela signifie qu'il y a une stagnation de la collecte des emballages et que de gros efforts restent à faire. Des progrès sont constatés sur les territoires en retard en termes de captation des emballages. Cependant, les territoires qui, eux, étaient en avance stagnent, à cause notamment de l'usure, du *turn-over* des populations ou encore du changement de la gouvernance avec la loi Notre.

Les trois centres de valorisation énergétique du Syctom sont raccordés aux réseaux de la CPCU. Le Syctom participe au chauffage de 300 000 logements.

2. Suite de l'introduction par le Syctom (Catherine BOUX, DGAEPD)

a. Présentation du Syctom

Le SYCTOM est un service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers en Ile-de-France, sur un territoire urbain dense. Il couvre 84 communes, soit 5,7 millions d'habitants. Le Syctom traite 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (2015). Il gère 10 unités de traitement implantées en Ile-de-France. Son territoire a été désigné « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet ».

b. Présentation du centre de Romainville/Bobigny

Le site est situé à Romainville en Seine-Saint-Denis. C'est un site historique qui date de 1899. La configuration actuelle du site est la suivante :

- **Un centre de transfert** : pour 17 communes de Seine-Saint-Denis et tout ou partie des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris et recevant 350 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles issues des collectes traditionnelles.
- **Un centre de tri** : pour 9 communes de Seine-Saint-Denis et tout ou partie de 10 arrondissements de Paris et recevant 45 000 tonnes par an de déchets issus des collectes sélectives multi-matériaux.
- **Une déchèterie** : pour la réception des déchets en apport volontaire des usagers particuliers des villes adhérentes du SYCTOM.

L'équipement permet aujourd'hui de trier les emballages ménagers selon les nouvelles règles en vigueur. Une partie du territoire du Syctom est en effet concernée par l'extension de consignes de tri.

Les ordures ménagères sont principalement acheminées vers les 3 unités d'incinération du Syctom (sinon vers des centres privés avec lesquels le Syctom a des contrats ou, en dernier recours, vers des centres de stockage en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise).

c. Le constat qui a provoqué la réflexion sur l'avenir du site

L'équipement à Romainville est obsolète (réglementation, approches techniques, capacités). Il apparaît donc **nécessaire de reconstruire ce site** afin que **la fonctionnalité et l'aspect** de l'usine soient en adéquation avec les évolutions réglementaires relatives à la gestion des déchets et des évolutions urbaines des territoires et des quartiers où est implanté le centre.

Un précédent projet a été mené et abandonné en 2015. L'année 2016 a marqué le début de la **phase d'élaboration de ce nouveau projet**.

Ainsi, le Sycotom a initié une réflexion sur le devenir de ce site. Dans ce cadre, de nombreux échanges avec les élus des territoires ont permis de lister les éléments du programme de la future installation qui font **consensus** et ceux qui nécessitent des **discussions**.

d. Les objectifs et caractéristiques essentielles du projet

1) Adapter le site à la stratégie visant la fin de la mise en décharge

- **S'inscrire dans les objectifs de la loi TECV du 17 août 2015 : diminution de 50% du volume des déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 : avant la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), le Sycotom avait déjà un objectif de réduction en totalité de la mise en décharge.
- Mise en œuvre d'une meilleure **valorisation des emballages** et généralisation du **tri à la source des biodéchets**.

2) Répondre aux besoins de traitement des déchets ménagers du quart nord-est francilien

- Doter le territoire d'une installation de proximité, située au plus proche du bassin de vie
- Réduire l'impact écologique en ayant recours à des transports alternatifs.
- Tenir compte du territoire, veiller à la qualité de la vie
- Répondre éventuellement à un besoin énergétique local
- Faire de ce projet une vitrine pour le Sycotom et le territoire : technologies de traitement, économie circulaire, gestion logistique des déchets respectueuse de l'environnement

e. Les caractéristiques du futur projet

- Un traitement **architectural et urbain** de qualité, cohérent avec les autres sites du Sycotom et son environnement voisin.
- L'extension de la capacité des **collectes sélectives multi-matériaux** de 45 à 60 000 tonnes par an (extension des consignes de tri) pour répondre aussi aux politiques locales engagées en faveur des gestes de tri.
- L'accueil, la préparation et le transfert des **biodéchets vers un site externalisé de traitement**. Une partie du gisement pourra être compostée sur site afin de couvrir **les besoins locaux en compost (des riverains ou des services publics espaces verts)**.
- Le maintien de l'activité de **déchèterie** (un service qui a du succès auprès de la population), avec la création d'une **ressourcerie / atelier de réparation**.
- L'usage massif et privilégié de la **voie fluviale** via le Canal de l'Ourcq pour les flux sortants afin de limiter le transport par camions.
- Pour les OMR, 3 approches graduelles envisagées :
 1. La réception et le transfert des OMR vers d'autres sites de traitement du Sycotom (configuration actuelle améliorée par l'usage massif de la voie d'eau).
 2. Une préparation des OMR avec la création d'un stock tampon de CSR et le transfert vers d'autres installations. Ce stock tampon évite la mise en décharge, notamment lors des opérations de maintenance qui peuvent avoir lieu pendant les pics de réception des déchets.

3. Préparation des OMR et implantation d'une chaufferie CSR pour couvrir les besoins énergétiques du territoire en appont d'une future solution géothermie actuellement à l'étude par l'EPT Est Ensemble Grand Paris.

f. **Le planning prévisionnel de l'opération**

- 1er semestre 2017 : réalisation des études de faisabilité sur la base d'un ou plusieurs scénarii
- 2ème semestre 2017 : concertation sur les scénarii retenus pour le projet
- Fin d'année 2017 : choix par le Sycotm du programme à mettre en œuvre et lancement d'une procédure de consultation pour le futur centre de Romainville / Bobigny
- 2018 – 2019 : Consultation et attribution d'un ou plusieurs marchés de l'opération (en fonction de la procédure retenue)
- Objectif : Mise en service industrielle de la nouvelle installation à partir de 2023 (en fonction du scénario retenu pour la future installation)

3. Présentation des petits déjeuners de travail (Renaud Dupuy)

Le point sur la démarche de dialogue avec les territoires :

Le Comité syndical du Sycotom a délibéré le 9 décembre 2016 sur les **objectifs et caractéristiques essentielles du projet et en faveur de la saisine de la Commission Nationale du Début public (CNDP)**.

Le 4 janvier 2017, la CNDP s'est prononcée en faveur d'une **concertation préalable avec la nomination d'un garant, Monsieur Jacques Roudier**. La démarche de concertation préalable sera très prochainement définie par la CNDP, et mise en œuvre par le Sycotom.

4 temps d'échanges ont été fixés sur des thématiques essentielles pour la réflexion sur la rénovation du site dans le cadre d'une « pré-concertation » avec les acteurs du territoire :

1. Petit-déjeuner de travail n°1 : 18 janvier - **Intégration urbaine**
2. Petit-déjeuner de travail n°2 : 24 janvier - **Economie circulaire et biodéchets**
3. Petit-déjeuner de travail n°3 : 31 janvier - **Transition énergétique**
4. Petit-déjeuner de travail n°4 : 2 mars - **Emploi, formation et nouveaux métiers**

Les objectifs et l'organisation des échanges :

- **Partager** des expériences sur le sujet en lien direct ou indirect avec le projet, illustrer avec des exemples, des comparaisons
- **Récolter** des avis et suggestions qui pourront **enrichir le projet**, notamment par le biais des études

Les échanges sont libres, en réponse aux questions posées et en fonction de l'évolution de la discussion.

4. Les échanges

Animés par Renaud DUPUY, Directeur de Neorama, avec François PIGAUX, Setec, Directeur de la mission pour le groupement de l'AMO technique et concertation qui accompagne le syndicat dans le cadre de ce projet.

Rappel des questions :

- Quelles sont **vos idées** pour ce projet en matière de transition énergétique ?
- **Quelle ambition** doit-on donner à ce type d'installation en matière de transition énergétique ? Quels sont les **éléments** qui devraient être intégrés au programme a minima ?
- **Connaissez-vous des sites de valorisation des déchets** (biodéchets, collectes sélectives...) qui pourraient servir d'exemples et nourrir la réflexion pour ce projet ?
- Pensez-vous qu'il soit nécessaire de créer une chaufferie alimentée par un combustible produit à partir de déchets pour ces territoires ?
- Peut-on envisager qu'une solution de valorisation énergétique puisse être en complémentarité **avec d'autres installations et projets du territoire ? Lesquels ?**

Renaud Dupuy lance les échanges.

CPCU :

La CPCU est partenaire du Syctom depuis quatre-vingt-dix ans. A l'époque, ce couplage entre l'incinération, le réseau de chaleur de Paris et de 16 communes de la métropole parisienne était un choix éminemment visionnaire.

Le réseau de chaleur parisien croît constamment, à un rythme raisonnable. Cette croissance représente l'ajout annuel de l'équivalent d'un réseau de chaleur de province (50 GWh). Par conséquent, la CPCU est constamment à la recherche de solutions d'énergies locales et renouvelables.

Les forces politiques qui donnent mandat à la CPCU, par voie de délégation de service public, exigent d'augmenter la part d'énergies renouvelables afin de s'inscrire dans les objectifs et d'augmenter de 60% les énergies renouvelables d'ici à 2020 mais aussi de rendre le territoire autonome en énergie et neutre en carbone en 2050.

Plusieurs solutions sont possibles comme le recours à la consommation de CSR (combustible solide de récupération). La CPCU est candidate à un projet de CSR d'une puissance de 120MW qui a été lancé sous la forme d'un appel à projet par l'ADEME.

Dans le "merit order", la chaleur des usines du Syctom est une chaleur facile à utiliser, alors que la géothermie l'est moins. Les CSR permettent d'utiliser de l'énergie locale et renouvelable.

Enfin, la CPCU produit 5 TWh par an, soit l'équivalent de dix réseaux de chaleur de province moyens. Les chiffres sont considérables car les besoins le sont.

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis :

Où serait située la chaufferie CSR prévue en réponse à l'appel à projets de l'ADEME ?

CPCU :

Celle-ci n'est pas encore localisée. Elle serait située à proximité des réseaux de chaleur existants ce qui nécessite des terrains disponibles. Il existe un « fantasme technocratique » favorable à la création d'un pôle de production dans l'Est parisien qui serait connecté à la CPCU pour équilibrer la production et la distribution de cette partie de la région.

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis :

Les centrales de la CPCU sont-elles saturées en termes de production ?

CPCU :

Les centrales de la CPCU doivent évoluer. A production constante elles vont s'éroder, pour deux motifs. Tout d'abord car les centaines de milliers de tonnes de charbon consommées actuellement à Saint-Ouen vont disparaître ces prochaines années. En outre, en raison de la densification des centres urbains, les collectivités réclament de plus en plus le déplacement des installations de la CPCU hors de leur territoire. Par exemple, la centrale de production à Ivry disparaîtra en raison de la construction d'un parc urbain.

En effet, 20% de la capacité actuelle de production de la CPCU (4 000 MWh) va disparaître d'ici à vingt ans. Il est donc nécessaire de prévoir des alternatives, d'où l'intérêt porté sur les CSR puisque c'est une solution pour pallier à cette future carence.

ADEME :

Ce projet a deux problématiques : une problématique énergétique et une problématique de traitement de déchets.

En ce qui concerne l'objectif de réduction des déchets, on constate des avancées. Il faut souligner que l'Ile-de-France est la région française où la réduction des déchets fait l'objet de plus de travaux et de programmes. Toutefois, il faut que ces démarches soient amplifiées et poursuivies. L'une des options possibles est de recourir à la tarification incitative. Mais en habitat urbain dense ce n'est pas simple, cela nécessite de l'ambition. C'est pourquoi l'ADEME a lancé un appel à projets sur la tarification incitative. Il faut que des collectivités soient en position de démonstrateurs pour promouvoir la réduction déchets en zone urbaine dense.

En matière de gestion des déchets, il y a encore des marges de progrès concernant les collectes sélectives. L'extension des consignes de tri devrait porter ses fruits, même si les résultats ne sont pas encore précisément anticipés. L'ADEME encourage la réduction des OMR en allant vers des solutions de valorisation matière.

Il existe aussi une incertitude sur l'ampleur de la réduction. Les ouvrages structurants de valorisation énergétique peuvent avoir un effet dissuasif. Certains les comparent à des "aspirateurs à déchets", en raison de leurs fortes capacités.

Idéalement, il faudrait concevoir un schéma global de traitement qui permette la souplesse et la modularité, en inscrivant dans le temps un ou plusieurs scénarii de baisse tendancielle des quantités globales. C'est un cahier des charges exigeant et ambitieux.

Enfin, la voie d'eau est une très bonne solution puisque la voie ferrée est souvent saturée. La surface du site de Romainville est exigeante, l'idéal serait de profiter de la voie d'eau pour favoriser un transfert inter-sites.

FNADE :

En 2015, une étude a été réalisée par la FNADE sur la faisabilité de la filière CSR et de la création de la nouvelle rubrique "ICPE". L'analyse a été réalisée au niveau du territoire national avec une prise en compte des objectifs d'augmentation de la valorisation matière (65%) à l'horizon 2025 et une diminution du stockage au même horizon.

Il s'agit de poursuivre les efforts de prévention pour faire diminuer les quantités produites en étendant les consignes de tri et en saturant les installations de valorisation énergétique. Aujourd'hui, il reste deux millions et demi de tonnes de déchets qui ne trouveraient pas de valorisation : il s'agit de déchets issus de la valorisation tels que les refus de tri des collectes sélectives, les refus de tri des encombrants ou encore des activités économiques et qui pourraient entrer dans la catégorie des CSR

Conseil Régional :

En 2019, les régions doivent avoir établi leur plan de prévention et de gestion des déchets. Elles doivent reproduire le travail qui a été fait à l'échelle nationale. Il s'agit notamment d'étudier quels vont être les flux de déchets restants susceptibles de développer la production de CSR en fonction des projections d'habitants, afin

d'atteindre les objectifs de la loi TECV. Les travaux commenceront donc en 2017 jusqu'au début de l'année 2018 et visent à définir des perspectives et des préconisations. L'Île-de-France veut tendre vers l'économie circulaire et le "zéro déchet stocké", c'est-à-dire non valorisé. Les objectifs de la Région convergent avec ceux du Sycotm.

Des études vont être menées pour aboutir à des scénarii afin d'engager une réflexion sur le développement de la filière CSR en Île-de-France. Le plan appliquera la hiérarchie des modes de traitement, en poussant au maximum les actions de prévention et les collectes sélectives. La question est de savoir ce qu'il restera *in fine*.

Est Ensemble Grand Paris :

Quand la communauté d'agglomération s'est créée, elle a récupéré la compétence "aménagement" mais elle n'a pas de compétence "réseau de chaleur". La ZAC de la Plaine de l'Ourcq concerne quatre voire cinq villes. Il est envisagé de développer un réseau de chaleur sur la zone de la RN3-Canal de l'Ourcq.

La communauté d'agglomération a élaboré des scénarii de développement de réseaux en s'intéressant sur les types de ressources telles que la biomasse, la géothermie, etc. En l'occurrence, le scénario "géothermie" paraissait le plus efficace et le plus rapide à mettre en œuvre. Aujourd'hui, les arbitrages élus n'ont pas eu lieu et la zone de la RN3 est écarté du projet.

L'arbitrage politique prévu en 2016 n'a pas eu lieu, la mise en œuvre initiale prévue pour l'année 2021 est donc reportée. La réflexion est toujours en cours, la décision relative à la création de ces réseaux de chaleur revient aux élus du territoire.

FNADE :

Au niveau de l'équilibre économique, les études de faisabilité ont démontré que la notion d'appoint pour les CSR était compliquée. Une installation de ce type doit être utilisée davantage comme un talon que comme un appoint puisqu'il est difficile d'avoir un équilibre économique avec une utilisation intermittente.

CPCU :

Effectivement, un talon est nécessaire, soit une base d'énergies renouvelables, et le reste serait comblé par les énergies fossiles. Le réseau de chaleur devra faire face aux vagues de froid.

Est Ensemble Grand Paris :

En effet, l'idée n'est pas de placer la chaufferie CSR comme une chaufferie d'appoint du potentiel réseau, mais elle pourrait être une solution pour alimenter un bassin de vie plus grand.

Est Ensemble Grand Paris :

Est Ensemble Grand Paris essaie de faire comprendre à l'aménageur qu'il faut construire un réseau de chaleur pour les bâtiments. Il faut dès lors introduire des dispositifs pour pouvoir raccorder après la construction.

CPCU :

La constitution d'un réseau de chaleur doit être intégrée dès l'amont du projet. En ce qui concerne la géothermie, il faudrait que les bâtiments soient conçus dès le départ, pour assurer des rendements d'efficacité élevés, ce qui n'est pas possible quand elle est installée après la construction.

Est Ensemble Grand Paris :

C'est un débat entre Est Ensemble et les villes. Le co-pilotage du projet repose sur des compétences partagées. Par ailleurs, Est Ensemble préconise des émetteurs basse température dans chaque pièce et des locaux dédiés de partage.

SIPPEREC :

En 2010, une étude a été menée à l'échelle départementale sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Une opportunité de réseaux de chaleur avait été soulevée sur la zone Ouest du territoire d'Est Ensemble. Elle n'a

pas été concrétisée à l'époque mais a été remise au goût du jour avec l'étude d'Est Ensemble. Les données de l'EPT ont été comparées avec celles de l'étude de 2010. En termes de besoins énergétiques, ceux-ci sont cohérents à l'horizon 2020 (ils s'élèvent à 80 GWh). La solution "géothermie" pourrait être autoportante mais pourrait s'accompagner d'autres sources. Aujourd'hui, il n'y a pas eu d'arbitrages de la part des décideurs mais si besoin, le SIPPAREC est au service des territoires pour aller plus loin sur l'étude de faisabilité afin de caractériser la meilleure solution technique de réseau sur cette zone.

Sur le territoire d'Est Ensemble, un réseau de chaleur a été mis en service en septembre allant jusqu'à Noisy-le-Sec (la zone Sud-Est de Noisy-le-Sec, proche de Montreuil). La première phase a été mise en service (90-100 GWh), puis, viendra une deuxième phase d'extension de la quantité de chaleur livrée prévoyant jusqu'à 200 GWh. De même, une extension du réseau Igéo est à l'étude jusqu'à la phase de la Plaine de l'Ourcq (au Nord-Est du canal).

Ville de Romainville :

En matière de réseau de chaleur, le maire de Romainville est favorable à la géothermie. L'étude d'Est Ensemble conforte cette option. Même si la question de l'emprise foncière nécessaire demeure un problème, notamment pendant la phase de travaux. Cependant, le maire s'oppose fermement à l'idée d'une chaufferie CSR sur le site de Romainville puisqu'il s'agirait d'un "aspirateur à déchets" qui aurait tendance à désinciter au tri. L'idée selon laquelle les déchets deviendraient des ressources est contreproductive.

ADEME :

Un élément intéressant d'une chaufferie CSR réside dans la possibilité d'utiliser plusieurs combustibles. Avec les incertitudes de projection de traitement des ordures ménagères, le fait de pouvoir utiliser d'autres combustibles est très avantageux. Il faudrait peut-être orienter l'alimentation en CSR vers les déchets problématiques, difficilement traités par incinération, ceux qui vont actuellement vers les décharges, c'est-à-dire les déchets d'activité.

SIAAP :

La démarche du Syctom s'inscrit dans l'esprit de la loi TECV. Les déchets sont véritablement des ressources. Pour traiter les eaux usées, le SIAAP possède six stations d'épuration. Les collectivités ont des projets de construction de réseaux de chaleur et demandent alors au SIAAP la mise à disposition des ressources des eaux usées, c'est-à-dire le carbone ou les calories présentes dans les eaux usées. Cela s'inscrit tout à fait dans l'esprit de la loi TECV, la loi associe la notion d'économie circulaire à la notion de circuit court. La question des micropolluants persistants est importante. Le SIAAP souhaite une convergence des politiques publiques du traitement des déchets et de l'eau afin de détourner les flux des déchets toxiques de l'eau.

Il est nécessaire de détourner le plus possible les flux de déchets toxiques des réseaux d'égouts qui nécessitent des investissements massifs pour les traiter. Le traitement à la source doit être encouragé.

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis :

Quels sont les besoins en foncier pour une chaufferie ? Quelle est la différence entre le scénario n°2 et le scénario n°3 ?

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis :

Qu'est-ce que cela signifie en termes d'investissements ?

SIPPAREC :

Une des solutions serait-elle l'export de la chaleur produite à partir de CSR vers le réseau CPCU ?

CPCU :

La CPCU n'a pas de projet de centrale CSR sur ce territoire. En revanche, elle serait éventuellement acheteuse de CSR si le Sycotm en produisait massivement, en substitution du charbon notamment. Les prix ultra compétitifs du gaz demeurent un frein à la création de nouveaux réseaux de chaleur.

CPCU :

La CPCU est demandeuse de transports doux, elle utilise massivement la voie ferrée et la Seine. Il n'est plus possible d'envisager en zone urbaine dense de ne pas recourir aux modes de transport doux. D'ailleurs, le Maire de Saint-Ouen a publié un arrêté municipal pour interdire le passage des camions CPCU sur le territoire de sa commune. A chaque incident, la CPCU est contrainte de contacter le Maire pour obtenir une dérogation.

APUR :

Une étude a été réalisée par l'APUR à l'occasion de la COP 21 sur la stratégie énergétique. Une carte de la ville de Paris est disponible et elle permet de rendre compte de plusieurs éléments. Tout d'abord, le tissu pavillonnaire peut tendre vers une autonomie énergétique car il y a de nombreuses toitures et des espaces libres par mètre carré. En revanche, le logement collectif reste tributaire des réseaux d'énergie. Enfin, en ce qui concerne la catégorie tertiaire, ce sont des bâtiments aux dimensions hors-normes qui seraient potentiellement des ressources (avec des toitures solaires, etc.).

L'APUR croit à la superposition des échelles, aux réseaux structurants de chaleur interconnectés et aux circuits courts. En effet, les boucles locales d'énergie pourraient faire de ces bâtiments des ressources pour l'environnement proche.

5. Bilan des échanges

Sur la thématique de la transition énergétique

- Au travers de l'installation d'une chaufferie CSR, le déchet est perçu comme une ressource.
- La chaufferie CSR ne doit être dimensionnée qu'au regard des besoins locaux en énergie -> la chaufferie ne doit pas être un "aspirateur à déchets", démarche contreproductive aux démarches de prévention et de tri.
- Le CSR produit sur le site pourrait alimenter les réseaux de chaleur urbains de proximité, en fonction du dimensionnement de l'installation.
- La chaufferie CSR pourrait servir à l'alimentation des réseaux de chaleur des ZAC alentours si la possibilité de raccordement est envisagée dès la construction de l'installation.

Précisions apportées par le Sycotm

- La chaufferie CSR serait une installation petite, souple et flexible.
- Répondre aux besoins locaux de chaleur : il ne s'agit pas de dimensionner une installation en fonction des déchets produits et accueillis par le futur centre, mais de produire de la chaleur en fonction des seuls besoins du territoire.
- Un mauvais dimensionnement du site entraînerait la poursuite de la mise en décharge.